



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

**BILAN DU PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

2016-2018

Au 31 mars 2017

Vice-présidence des services administratifs

Marie-Claude Soucy, Vice-présidente
des services administratifs

Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2018

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN : 978-2-550-81568-6 (en ligne)

Tables des matières

Introduction	4
Embauche et intégration en emploi et Maintien en emploi.....	5
Environnement (organisation sociale, valeurs, etc.).....	7
Communication de personne à personne	8
Approvisionnement en biens et services	9
Environnement (accessibilité architecturale, signalisation, etc.)	10
Télécommunications	12
Accès aux documents publics.....	13
Plaintes reçues en matière d'accès aux documents et aux services offerts au public	15
Action sociétale.....	15
Bonnes pratiques à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité.....	16
Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)	16

Introduction

L'Autorité est fière de vous présenter son bilan 2016-2017 et 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées. Celui-ci reflète les mesures d'accessibilité mises de l'avant afin de promouvoir l'intégration professionnelle des personnes vivant avec un handicap. Ce bilan prend comme assise l'engagement de l'Autorité de réduire substantiellement les obstacles au développement des personnes handicapées dans le secteur des marchés financiers.

Diverses initiatives ont été prises pour, notamment, sensibiliser la population des risques financiers que peut encourir la clientèle aînée. C'est avec grand plaisir que l'Autorité s'est jointe aux signataires d'une entente-cadre afin de favoriser une meilleure concertation entre les organismes et les professionnels concernés pour mieux contrer la problématique de la fraude financière auprès des aînés.

Nous vous invitons à consulter notre bilan 2016-2018 afin de prendre connaissance de la pleine mesure des efforts que nous avons déployés en fonction des résultats obtenus ainsi que les suites à donner face à nos différents projets qui seront présentés dans notre nouveau plan d'action 2018-2019.

Embauche et intégration en emploi et Maintien en emploi	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesure	1. Remettre le deuxième rapport d'implantation à la CDPDJ selon l'échéance qui nous sera communiquée en 2017.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre les préjugés et la discrimination à un niveau prioritaire lors d'une embauche et de l'intégration en emploi des nouveaux employés. • Nous sommes désireux d'augmenter le nombre de personnes handicapées à l'emploi à l'Autorité des marchés financiers.
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement difficile des personnes handicapées, vu la nature très spécialisée des postes de l'Autorité et du peu de candidats disponibles. • Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi
Indicateur de résultat	Nous sommes en attentes des recommandations de la première phase d'implantation du PAEE.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<p>En cours de réalisation</p> <p>Cette mesure s'est effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.</p>
Suites à donner	Le rapport a été remis à la CDPDJ. Nous sommes en attente du rapport de la CDPDJ, nos mesures en place sont maintenues.

Embauche et intégration en emploi	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesure	2. Poursuivre la sensibilisation de la haute direction, des gestionnaires et des employés de la Direction générale des ressources humaines au recrutement de personnes handicapées à l'Autorité (processus en continu).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre les préjugés et la discrimination à un niveau prioritaire lors d'une embauche et de l'intégration en emploi des nouveaux employés. • Nous sommes désireux d'augmenter le nombre de personnes handicapées à l'emploi à l'Autorité des marchés financiers.
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement difficile des personnes handicapées, vu la nature très spécialisée des postes de l'Autorité et du peu de candidats disponibles. • Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi
Indicateur de résultat	Nombre de publications effectuées sur l'Intranet.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<p>En continu.</p> <p>Lors de la semaine des personnes handicapées, divers liens sont affichés d'avant plan sur l'Intranet.</p> <p>Cette mesure s'est effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.</p>
Suites à donner	<p>Nous aimerions dynamiser nos communications et y inclure, si possible, un contenu plus interactif sur notre site Intranet.</p> <p>Un communiqué sera envoyé à nos gestionnaires via la plateforme RH express.</p>

Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (2016-2018)

Embauche et intégration en emploi	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesure	3. Demander à toutes les personnes qui posent leur candidature de répondre au questionnaire d'auto-identification par l'entremise de notre site Internet.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre les préjugés et la discrimination à un niveau prioritaire lors d'une embauche et de l'intégration en emploi des nouveaux employés. • Nous sommes désireux d'augmenter le nombre de personnes handicapées à l'emploi à l'Autorité des marchés financiers.
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement difficile des personnes handicapées, vu la nature très spécialisée des postes de l'Autorité et du peu de candidats disponibles. • Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Statistique d'embauche sur notre logiciel RH ainsi que sur notre tableau de dotation.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En continu • Cette mesure a été effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure continuera d'être mis en œuvre sur notre site internet.

Embauche et intégration en emploi	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesure	4. Diffuser, de façon régulière, l'information à l'ensemble du personnel quant à l'objectif à atteindre.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre les préjugés et la discrimination à un niveau prioritaire lors d'une embauche et de l'intégration en emploi des nouveaux employés. • Nous sommes désireux d'augmenter le nombre de personnes handicapées à l'emploi à l'Autorité des marchés financiers.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement difficile des personnes handicapées, vu la nature très spécialisée des postes de l'Autorité et du peu de candidats disponibles. • Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications effectuées sur l'Intranet.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En continu • Cette mesure a été effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • N/A.

Embauche et intégration en emploi	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesure	5. Promouvoir chaque année le programme d'accès à l'égalité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre les préjugés et la discrimination à un niveau prioritaire lors d'une embauche et de l'intégration en emploi des nouveaux employés. • Nous sommes désireux d'augmenter le nombre de personnes handicapées à l'emploi à l'Autorité des marchés financiers.
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement difficile des personnes handicapées, vu la nature très spécialisée des postes de l'Autorité et du peu de candidats disponibles. • Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques concernant le PAEE sur notre logiciel RH.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En continu • Cette mesure a été effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes en train d'analyser la possibilité d'optimiser le processus de notre PAEE en informatisant la réception de nos réponses.

Environnement (organisation sociale, valeurs, etc.)	
Responsable	Direction générale des ressources humaines
Mesures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Politique contre le harcèlement sera révisée. La notion de civilité au travail sera ajoutée à la politique. 2. Une formation sur la Politique révisée sera offerte aux gestionnaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Enrayer les comportements qui sont déteints de préjugés et sont discriminatoires. • Réprimer toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sensibilisation des gestionnaires et employés face à l'intégration de personnes handicapées dans leurs équipes.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la nouvelle politique • Présentation de la nouvelle politique aux employés et gestionnaires
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de réalisation • Un projet sur la nouvelle politique est en cours.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur la Politique révisée sera offerte aux gestionnaires.

Communication de personne à personne	
Responsable	Direction du Centre d'information
Mesure	1. Aucune nouvelle mesure n'a été prévue. Les mesures en place sont maintenues vu leur efficacité.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services sans obstacle aux personnes ayant des incapacités et améliorer l'accès à nos services.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité aux services et à l'information par les personnes handicapées.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque nouvel employé est tenu de suivre une formation spécifique afin d'être apte à répondre à tous types de demandes et/ou informations qui peuvent lui être soumises.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En continu • Ces mesures ont été effectuées au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes analysons les possibilités d'enrichir notre formation, notamment sur le volet des personnes handicapées, grâce à l'aide d'organismes externes spécialisés.

Approvisionnement en biens et services	
Responsables	Direction principale de l'administration Direction principale des technologies de l'information
Mesure	<p>1. Procéder, lorsque nécessaire, à l'achat ou à la location de produits répondant à une majorité de la population, mais qui sont aussi adaptés et conçus afin de répondre aux besoins des personnes handicapées (processus en continu).</p> <p>Par exemple : 2017-2019 : procéder à l'acquisition de nouveaux articles de mobilier afin de rendre l'aménagement des bureaux des employés fonctionnel et accessible, et ce, dans le cadre du projet de réaménagement des locaux à Montréal.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'acquisition de biens répondants au besoin de la majorité de la population, mais qui est adapté et conçus afin de répondre aux besoins des personnes handicapées.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité des biens et des services acquis.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • N/A.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • En continu. • Aucune demande n'a été formulée. • Ces mesures ont été effectuées au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de réaménagement des bureaux de Montréal nécessitera l'achat de mobilier de bureau pour les employés de l'Autorité. Une attention particulière sera portée dans l'élaboration de l'appel d'offres afin de considérer l'achat de mobilier permettant une adaptation à des besoins potentiels. • Une sensibilisation a été faite auprès du gestionnaire responsable du projet de réaménagement des locaux en prévision du futur appel d'offres public pour l'acquisition de mobilier ainsi qu'au niveau de la disposition des biens excédentaires. • Un ergonomiste travaille présentement de concert avec l'architecte, et ce afin de faire une vérification de l'ensemble des bureaux physiques de Montréal.

Environnement (accessibilité architecturale, signalisation, etc.)	
Responsable	Direction principale de l'administration
Mesure	1. Dans le cadre des réaménagements des locaux de l'Autorité au site de Montréal, plusieurs améliorations sont prévues et assureront une meilleure intégration et accessibilité pour le personnel et les clientèles, notamment pour les personnes handicapées. De nouvelles pratiques seront expérimentées afin d'assurer une accessibilité universelle et innovante.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les lieux d'accueil accessibles pour les personnes ayant des incapacités physiques
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité physique aux services et à l'information par les personnes handicapées notamment sur le site de Montréal qui est en cours de réaménagement.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun indicateur n'a pu être pris en compte étant donné que le projet de réaménagement n'a pas débuté.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat n'était prévu pour cette période étant donné que le projet n'a pas débuté. • Cette mesure est en cours de réalisation depuis l'année 2016-2017 et elle le demeurera jusqu'à la fin des travaux.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des améliorations dans les futurs aménagements de Montréal qui assureront une meilleure intégration et accessibilité pour les personnes handicapées. • Planifier des séances de formation pour les deux sites et répondre aux divers questionnements des équipes d'urgence. • Effectuer sur une base bi-annuelle une mise à jour des listes de personnes à mobilité restreinte et des équipes impliquées sur les deux sites. • Réaliser une étude de faisabilité en matière d'accessibilité physique afin d'améliorer la situation du bureau de Montréal. • Utiliser les services professionnels d'ergonomes afin de s'assurer d'une plus grande polyvalence du mobilier et une utilisation adéquate des espaces. À titre de pistes de réflexion, nous pensons notamment à l'exploration de matériaux de construction favorisant l'inclusion des personnes handicapées (tuiles de tapis adhérentes, lumière DEL accommodant les personnes ayant des problèmes visuels, hauteur de comptoir accessible au public, localisation de composantes d'accès à une hauteur raisonnable pour une personne en fauteuil roulant, etc.).

Environnement (accessibilité architecturale, signalisation, etc.)	
Responsable	Direction principale de l'administration
Mesure	2. Réviser le plan des mesures d'urgence et s'assurer que les personnes responsables seront connues des employés et, surtout, mettre à jour le plan annuellement.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les lieux d'accueil accessibles pour les personnes ayant des incapacités physiques
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité physique aux services et à l'information par les personnes handicapées.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de sensibilisation tenues pour informer les responsables des mesures d'urgence (1 au minimum de 2h) sur les deux sites de l'Autorité
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur les mesures d'urgence a eu lieu à Montréal le 18 septembre 2015. Une autre formation auprès des équipes d'urgence de Montréal a eu lieu avec le responsable de la sécurité de la Tour de la Bourse le 28 septembre 2017. • Une formation sur les mesures d'urgence a eu lieu, à Québec, le 15 janvier 2016. Une autre formation auprès des équipes d'urgence de Québec avec les responsables de la sécurité et de l'immeuble de Cominar ainsi qu'un formateur de l'entreprise CPI a eu lieu le 2 février 2018. • En cours de réalisation • Pour 2017-2018, des révisions annuelles sont prévues dans le carnet d'intervention des mesures d'urgence et les documents diffusés au sein de l'Autorité (informatique ou physique).
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des améliorations dans les futurs aménagements de Montréal qui assureront une meilleure intégration et accessibilité pour les personnes handicapées. • Planifier des séances de formation pour les deux sites et répondre aux divers questionnements des équipes d'urgence. • Effectuer sur une base bisannuelle une mise à jour des listes de personnes à mobilité restreinte et des équipes impliquées sur les deux sites. • Une firme spécialisée a été engagée pour revoir le plan des mesures d'urgence afin de proposer une mise à jour sur celui-ci.

Télécommunications	
Responsable	Direction du Centre d'information Direction principale des technologies de l'information
Mesure	1. Compléter la dotation de l'ensemble des salles de réunions de Québec et Montréal d'un équipement de visioconférence et mettre en place une interface Lync et ainsi permettre l'intégration complète et favoriser la communication entre les employés.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité aux services et à l'information par les personnes handicapées.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de suivi récurrent à la personne responsable de la téléphonie.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure est en cours de réalisation depuis l'année 2016-2017 et elle le demeura pour l'année 2017-2018 soit jusqu'à la fin du projet.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informée des dernières technologies pouvant être acquises pour faciliter l'accessibilité et la compréhension.

Accès aux documents publics	
Responsables	Direction de la qualification, Direction principale des affaires publiques et des communications, Direction principale de l'administration, Direction principale des technologies de l'information, Secrétariat général.
Maintien des mesures en place.	
Mesure	1. Volet examen : Possibilité pour la clientèle ayant un handicap d'obtenir des mesures d'accommodements lors de la passation d'examen.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès aux documents et aux services afin d'offrir un service exempt d'obstacle
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité à l'information et aux documents par les personnes handicapées. • Les équipements adaptés ne sont pas publicisés. Le client doit donc manifester son besoin. • Afin d'obtenir les manuels, le client doit composer avec un délai, car ils ne sont pas prêts à l'avance.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données où les demandes sont comptabilisées. • Les formulaires de demande sont maintenant disponibles sur le site web.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures ont été réalisées au courant de l'année 2016-2017 et de 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Même si les mesures ont été réalisées, ces procédures demeurent en place.

Accès aux documents publics	
Responsables	<p>Direction de la qualification, Direction principale des affaires publiques et des communications, Direction principale de l'administration, Direction principale des technologies de l'information, Secrétariat général.</p>
Maintien des mesures en place.	
Mesure	2. Améliorer l'accessibilité du Internet
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services sans obstacle aux personnes ayant des incapacités et améliorer l'accès à nos services.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accessibilité à l'information et aux documents par les personnes handicapées.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Des correctifs sur notre site web ont été appliqués afin de respecter les normes proposées par le <i>World Wide Web Consortium</i>. • Normes et standards implantés afin d'accroître l'accessibilité de notre nouveau site Internet.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Au courant de l'année 2016-2017, le projet du site Internet était en cours de réalisation. 123 correctifs ont été appliqués à travers le site et ont été déployés en novembre 2017. • En 2017-2018, le nouveau site a été implanté. Un grand souci a été apporté à l'expérience utilisateur en général, particulièrement aux personnes ayant recours à des outils d'assistance (lecteur d'écran). De plus, les requis qui ont guidés la conception de cette nouvelle version du site Internet étaient conformes et en concordance aux normes proposées par le <i>World Wide Web Consortium</i>.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Des audits réguliers seront faits sur les améliorations apportées aux fonctionnalités du site afin de s'assurer du contrôle de la qualité. • Des transcriptions seront ajoutées à nos vidéos. • Les guides de formation seront diffusés au cours de l'année 2018.

Plaintes reçues en matière d'accès aux documents et aux services offerts au public	
Responsables	Direction du Centre d'information, Secrétariat général
Mesure	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure n'était spécifiée dans le plan.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'accès à la complémentarité et à la coordination des programmes et des services afin d'atteindre l'objectif « <i>zéro plainte</i> ».
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> Faible connaissance des employés et des gestionnaires face aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées en cours d'emploi.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Aucune plainte n'a été reçue au cours des deux dernières années.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> En continu Cette mesure s'est effectuée au courant des années 2016-2017 et 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> N/A

Action sociale	
Responsable	Direction principale des technologies de l'information, Direction principale de l'administration
Mesure	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'orientation d'aliénation de ses biens au profit des institutions ayant pour mission l'insertion et l'éducation des personnes handicapées. Échéance : ponctuelle, lors d'aliénation de biens.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> N/A
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Suivi récurrent auprès des ressources concernées.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> En continu Formulaire de disposition des biens pour effectuer un suivi.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> N/A

Bonnes pratiques à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité	
Responsable	Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution
Mesure non prévue, mais réalisée	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et publier un guide à l'intention de l'industrie encadrée par l'Autorité des marchés financiers énonçant des orientations quant aux bonnes pratiques à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Informé, former et outiller les acteurs sur les notions liées à la maltraitance envers les personnes âgées, notamment sur la maltraitance matérielle et financière.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des bonnes pratiques à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Le 7 février 2018, l'Autorité s'est jointe aux signataires d'une entente-cadre qui vise à favoriser une meilleure concertation entre les organismes et les professionnels concernés afin d'assurer une intervention efficace auprès de la clientèle âgée.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Mesure réalisée
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> En 2019, nous avons pour cible d'élaborer et d'offrir aux intervenants du secteur financier une séance d'information sur la prévention, le repérage et l'intervention dans les situations de maltraitance envers les personnes âgées.

Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)	
Responsable	Direction des affaires juridiques
Mesure non prévue, mais réalisée	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration aux travaux du comité interministériel sur le régime enregistré d'épargne invalidité.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'élaboration d'une solution permettant de faciliter l'accès des personnes handicapées à ce régime.
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> N/A
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> On retrouve sur le site web de l'Autorité une section consacrée au Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) qui explique au grand public les fondements de ce type de régime.
Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé au courant de l'année 2017-2018.
Suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> N/A

Le bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été approuvé le 16 mai 2018 par madame Marie-Claude Soucy, Vice-présidente des services administratifs.